

Jour de séance 48

le mardi 5 mai 2015

13 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 86.)

M. Bernard LeBlanc, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 5 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 24 mars 2015, et, sur la motion de M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Chiasson, M. Bernard LeBlanc est élu président du comité.

Sur la motion de M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Albert, M. Bourque est élu vice-président du comité.

Le comité se réunit de nouveau à la Chambre de l'Assemblée législative les 21, 22, 23, 24, 28 et 29 avril et le 1^{er} mai 2015, pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolutions de la Chambre.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le président du comité,
(signature)
Bernard LeBlanc, député

Voici les crédits adoptés par le comité :

**BUDGET PRINCIPAL, 2015-2016
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Services de gestion	3 398 000
Programmes visant l'industrie et politiques	19 477 000
Développement régional	14 620 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	37 448 000
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES	
Administration	538 000
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises	3 181 000
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources	4 898 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	8 570 000
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	4 038 000
Gouvernements locaux	121 949 000
Environnement	12 930 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	312 000
Financement communautaire	152 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Moins : recettes réservées	1 067 000
Votés	138 267 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Efficacité énergétique	6 143 000
AUTRES ORGANISMES	
Commission de police du Nouveau-Brunswick	357 000
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services communautaires, correctionnels et généraux	45 937 000
Services de sécurité publique et d'urgence	90 957 000
Services de sécurité	29 368 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Moins : recettes réservées	5 191 000
Votés	161 024 000

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Administration	14 526 000
Politiques, planification et développement stratégique	1 903 000
Entretien	56 845 000
Entretien pendant l'hiver	69 079 000
Construction des ponts et des routes	1 715 000
Groupe des bâtiments	123 847 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	29 027 000
Moins : crédits législatifs	28 413 000
Moins : recettes réservées	40 000
Votés	268 489 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Entretien des marais	400 000
Biens d'équipement	100 000
Votés	500 000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Districts de services locaux	1 000 000

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Ponts	78 702 000
Routes	214 386 000
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités	25 000 000
Programme fédéral-provincial à frais partagés	52 000 000
Agence de gestion des véhicules	14 000 000
Travaux publics et infrastructure	164 841 000
Moins : crédits législatifs	42 732 000
Votés	506 197 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	1 600 000
Programmes de prêts	9 500 000
Votés	11 100 000

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2015-2016**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Agriculture, Aquaculture et Pêches	1 100 000
Transports et Infrastructure	3 000 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Agriculture, Aquaculture et Pêches	24 000
Environnement et Gouvernements locaux	5 000
Sécurité publique	21 000
Transports et Infrastructure	23 000

STOCKS

Agriculture, Aquaculture et Pêches	2 000 000
Sécurité publique	471 000
Transports et Infrastructure	23 000 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Doucet, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

Opportunités Nouveau-Brunswick ;
ministère des Ressources naturelles ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 20, 21, 22, 25, 26 et 19 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique

économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 15 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 65 et 70

(1^{er} mai 2015).